



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 novembre 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 62 de l'ordre du jour
Question de Chypre**

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 2 novembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 2 novembre 2001 qui vous est adressée par S. E. M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ümit **Pamir**



**Annexe à la lettre datée du 2 novembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre du 16 octobre 2001 (A/56/476-S/2001/972) que vous a adressée le représentant chypriote grec auprès de l'Organisation des Nations Unies et qui contient des allégations concernant des « violations de l'espace aérien de la République » et « de la région d'information de vol de Nicosie ».

Vous vous souviendrez que des allégations analogues concernant de prétendues « violations de l'espace aérien et de la région d'information de vol » ont été rejetées dans des communications que nous vous avons été adressées, la dernière en date étant ma lettre du 1er août 2001 (A/55/1025-S/2001/765). Je tiens à réaffirmer que les vols ayant lieu dans l'espace aérien souverain de la République turque de Chypre-Nord s'effectuent au su et avec le plein accord des autorités compétentes de l'État, qui ne relèvent nullement de l'Administration chypriote grecque dans le sud de Chypre et sur lesquels celle-ci n'a pas son mot à dire. En outre, il convient de souligner que ces allégations concernant de prétendues violations de la région d'information de vol ou du règlement de la circulation aérienne sont nulles et sans fondement au regard du droit international. Toutes les précautions sont prises pour garantir la sécurité du trafic aérien civil pendant les activités des appareils de l'État turc dans l'espace aérien international, où l'organisme responsable de l'aviation civile de la République turque de Chypre-Nord est la seule autorité compétente pour assurer des services en matière de circulation aérienne et d'information aéronautique.

Comme je l'ai souligné dans mes lettres précédentes, ces allégations s'appuient sur l'idée fallacieuse que la souveraineté de l'Administration chypriote grecque s'étend sur l'ensemble de l'île, y compris le territoire de la République turque de Chypre-Nord. Cette prétention de l'Administration chypriote grecque ne correspond pas à la réalité de l'île, où il existe deux États indépendants dont chacun exerce sa souveraineté et sa juridiction sur les territoires relevant de lui.

Je tiens à appeler une fois encore l'attention sur le fait que, tout en refusant d'accepter cette réalité, la partie chypriote grecque poursuit ses activités hostiles dans l'île. L'Administration chypriote grecque, en collaboration avec la Grèce, continue de renforcer son dispositif militaire dans le sud de Chypre, dans le cadre de la « doctrine militaire commune ». Tout l'arsenal moderne qui a été déployé lors du défilé militaire organisé le 1er octobre 2001 par l'Administration chypriote grecque montre que la partie chypriote grecque est prête pour la guerre et qu'une solution pacifique de la question de Chypre ne l'intéresse pas.

Le quotidien chypriote grec *Cyprus Mail* rapporte, dans son numéro du 2 octobre 2001, que « du matériel militaire récemment acquis a été présenté » lors du défilé susmentionné, y compris des chars T-80, AMX-30B2 et M48A5, des transports de troupes BMP-3, Cascavel et VAB, et des hélicoptères MI-26 prêtés par la Russie. Un autre quotidien chypriote grec, *Alithia*, a signalé dans son numéro du 2 octobre 2001 que le défilé avait inclus des mortiers de 120 millimètres de fabrication française, des véhicules MIS-200GD équipés de lance-roquettes de 40 millimètres, des systèmes M-110-AZ de 203 millimètres récemment acquis, des unités d'artillerie mobiles M114 Zuzana de 155 millimètres et des lance-roquettes

multitubes BM-21 de 122 millimètres, ainsi que des missiles antiaériens TOR-MI et des Exocet. Le quotidien chypriote grec *Politis* de même date a rapporté que des hélicoptères de type Bell, Gazelle et HIU avaient été également présentés au défilé, auquel le Ministre grec de la défense, M. Akis Tzohatzopoulos, avait assisté.

Bien que ce défilé ait révélé le dangereux niveau de la militarisation atteint par les Chypriotes grecs, leur dirigeant, M. Glafcos Clerides, cité par le quotidien chypriote grec *Cyprus Mail* dans son numéro du 2 octobre 2001, s'est exprimé dans les termes provocateurs suivants : « Vous n'avez pas vu tous nos systèmes d'armes, mais vous avez vu ce que nous voulions vous montrer ». Ces paroles montrent bien que l'Administration chypriote grecque continue à consacrer des ressources excessives aux achats d'armements offensifs qui menacent directement la sécurité de la République turque de Chypre-Nord.

À la suite de ce défilé provocateur, l'Administration chypriote grecque a procédé dans le sud de Chypre, du 16 au 21 octobre 2001, à ses manoeuvres militaires annuelles, désignées sous le nom de code « Nikiforos 2001 ». Comme l'a rapporté le quotidien chypriote grec *Fileleftheros* dans son numéro du 20 octobre 2001, ces manoeuvres provocatrices reposaient sur des scénarios d'attaque contre le territoire de la République turque de Chypre-Nord, l'objectif étant de « reprendre les territoires occupés ». Ce même journal, dans ses numéros datés des 19, 20 et 22 octobre 2001, a rapporté que les manoeuvres avaient utilisé des appareils PC-9, des hélicoptères de type Huey, MI-26, Bell et Gazelle équipés de missiles antichars HOT, des chars T-80 et AMX-30B2 et des véhicules blindés Jararaca armés de missiles Milan. L'hebdomadaire chypriote grec *Cyprus Weekly* a rapporté dans ses numéros du 19 au 25 octobre 2001, que 10 000 soldats de la Garde nationale chypriote grecque et 20 000 réservistes avaient pris part aux manoeuvres, durant lesquelles des tirs réels d'artillerie et de mortier s'étaient produits et des missiles antichars avaient été lancés à partir d'hélicoptères et de chars.

Le quotidien chypriote grec *Fileleftheros*, dans son numéro du 21 octobre 2001, a signalé que les manoeuvres militaires « Toxotis », qui se déroulent en même temps que « Nikiforos » avec la participation d'unités aériennes et navales grecques, avaient été différées en raison de la situation régnant dans la région. Il a toutefois été rapporté que la Grèce et l'Administration chypriote grecque avaient décidé de tenir ces manoeuvres « Toxotis » à une date ultérieure.

Il ressort clairement de ce qui précède qu'au lieu d'encourager l'Administration chypriote grecque à s'attacher à trouver une solution réaliste avec la partie chypriote turque, la Grèce soutient les efforts de militarisation des Chypriotes grecs dans le cadre de la doctrine militaire commune. Il a été signalé, dans le numéro du 29 août 2001 du quotidien chypriote grec *Fileleftheros*, que la construction de la base navale à Zygi, dans le sud de Chypre, avait été accélérée et que la marine chypriote grecque serait renforcée par l'apport de nouveaux systèmes d'armes. Selon le même journal, le Ministre de la défense chypriote grec, M. Hasikos, a déclaré que la base serait achevée sous peu et répondrait aux besoins de la Garde nationale chypriote grecque. De plus, dans son numéro du 23 septembre 2001, le quotidien a rapporté que le système satellitaire grec Hellas serait utilisé, dans le cadre de la doctrine militaire commune, pour répondre aux besoins de la Grèce et de l'Administration chypriote grecque en matière de télécommunications militaires.

Ce qui précède montre clairement que l'Administration chypriote grecque n'est pas sincère lorsqu'elle prétend rechercher un règlement négocié à Chypre. Au nom du Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord, je proteste énergiquement contre les préparatifs militaires hostiles de la partie chypriote grecque et je demande à la communauté internationale d'exhorter l'Administration chypriote grecque à abandonner sa politique d'escalade et de mettre fin à sa campagne de réarmement. Cette initiative contribuerait effectivement à créer le climat nécessaire pour la réconciliation entre les deux États de l'île.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant
de la République de Chypre-Nord
(*Signé*) Aytuğ **Plümer**
